

Sortie pédagogique à la Régie Communale de Montdidier

La classe de 2nde Bac pro Melec est allée à la Régie communale de Montdidier.



• **2nde MELEC**

Historique:

Créée le 14 août 1925 par la ville de Montdidier, la Régie Communale est un établissement public qui assure la fourniture de l'électricité sur l'ensemble de la ville de Montdidier et ses alentours.



PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

- Derrière les bureaux de la Régie se trouve un champs de 1200 panneaux photovoltaïques sur une surface de 2000 m² .





L'installation de ces 1200 panneaux solaires a coûté environ 800 000€ . Cet achat a été totalement financé par la Régie Communale de Montdidier

- ***2nde MELEC***

Historique

- La Régie est validée dans son rôle de fournisseur d'électricité et de gestionnaire de réseaux par la loi du 10 février 2000. Elle fait partie des distributeurs non nationalisés par la loi de 1946, agissant en complément des opérateurs nationaux EDF et GDF.



Onduleur

- ▣ L'onduleur est l'appareil rouge installé principalement derrière chaque ligne de panneaux solaires. Il permet la transformation du courant continu en courant alternatif (l'énergie solaire en électricité).



Parc Eolien

- ***Les représentants de la Régie ont mis en place le premier parc éolien public en 2010. Ce projet aura mis 7 ans à se concrétiser , ce parc éolien est capable de produire la moitié de la consommation électrique de la ville de Montdidier .***



La Chaufferie à Bois

- La Chaufferie fût installée en Août 2008 et mise en service en Octobre 2008, au travers d'un réseau de chaleur souterrain de 2 kms. Elle alimente par sa puissance (1,5 MWatts) le collège , le lycée, un gymnase , une école primaire et l'hôpital .





Cette réalisation entre dans le cadre de la convention « Montdidier Ville pilote en Maîtrise de l'Énergie » signée entre la Régie, la Ville, l'ADEME, et le Conseil Régional.

Régie Communale de Montdidier

- Sur la photo ci-dessous on peut apercevoir la Régie Communale de Montdidier où nous sommes allés le Vendredi 14 Octobre 2016.

